



L'Appariteur

- Brèves du Conseil & Autres Informations Communales -

COMMUNE de FRÉDÉRIC - FONTAINE / ZACLY MULTIMEDIA - NUMÉRO 56 - Lundi 25 Novembre 2024.

☎ 03.84.63.10.41 - Site : www.frederic-fontaine.fr - Mail : mairie@frederic-fontaine.fr

⇒ Réunion du CONSEIL MUNICIPAL - Lundi 25 Novembre 2024 (20 h) :

Membres présents : SCHIESSEL Vincent (maire), CHIPEAUX Bernadette (1^{er} adjoint), PERRIN Jean-Pierre (2^{ème} adjoint), MATOSEVIC Armelle (secrétaire de séance), CHERRIER Thierry, ERNESTI Ghislaine, TOURNIER Roland.

Ont donné pouvoir : BREGER Valérie. **Absent :** MASMEJEAN Grégory.

* Présentation du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

Présentation au Conseil Municipal du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par la Communauté de communes Rahin et Chérimont.

* Intégration du budget annexe Assainissement au Budget communal :

Le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de sa rencontre avec Madame Aurélie JEANPIERRE, Conseillère aux décideurs locaux de la commune. Il a été évoqué l'utilité ou non de maintenir le budget annexe assainissement, compte-tenu du peu d'opérations comptables annuelles.

Après réflexion, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de supprimer le budget annexe assainissement et de le réintégrer au budget principal.

Il Précise qu'en vertu de l'article L 2221.141 du CGCT, la constitution d'un budget annexe est facultative pour les communes de moins de 500 habitants.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du Maire et demandent à Mr le Maire de faire le nécessaire pour que le budget annexe assainissement soit intégré au budget communal dès le 1^{er} janvier 2025. Ils autorisent enfin le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

* Décisions modificatives budgétaires :

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le budget communal comme suit : SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSE / Prélèvement de la somme de 5 000 € au compte 61521 - CH 011 et virement au compte 023 (TRAVAUX ONF).

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTE / Prélèvement au compte 023 et virement au compte 2188.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide également de modifier le budget communal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSE / Prélèvement de la somme de 3 000 € au compte 61521 - CH 011 et virement au compte 6470 - CH 012 (RATTRAPAGE ÉCHELONS EMPLOYÉS).

* Subvention sortie scolaire :

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 50 € à Madame GINOT Delphine pour la sortie scolaire de sa fille Morgane (sortie scolaire en Italie du 16 au 21 février 2025).

* Informations diverses :

* **Noël 2024 : La fête de Noël des Enfants** (de naissance au CM2 - soit 30 jeunes) aura lieu le **samedi 14 décembre de 15 heures à 17 heures** (salle des associations). Quant aux **colis**, ils seront distribués aux **Anciens** (29 personnes) le **vendredi 13 décembre à 18 heures 30** (apéritif dînatoire - salle des associations).

* **Halloween** : Les enfants et les parents accompagnateurs remercient chaleureusement ici les habitants pour le bon accueil qui leur a été réservé à l'occasion d'Halloween.

* **Fleurissement 2024** : le village conserve sa 3^{ème} fleur (label national «Villes & Villages Fleuris»). Au palmarès de la «Route des Villages Fleuris», la commune est classée 2^{ème} derrière Ternuay (catégorie moins de 500 habitants). Un grand **MERCI** aux habitants impliqués ainsi qu'aux bénévoles !

* Retrouvez régulièrement les informations communales en direct en téléchargeant l'application gratuite «**PanneauPocket**» sur votre Smartphone ou en consultant le site www.frederic-fontaine.fr.

* **La nouvelle adresse mail de la mairie est la suivante : mairie@frederic-fontaine.fr**

* **Congés** : le secrétariat de mairie sera fermé pour congés du **20 décembre 2024 au 03 janvier 2025 inclus**. En cas d'urgence, merci de vous adresser au Maire ou aux Adjoints.

1

DÉCHETS MÉNAGERS : mardis des semaines **B (paires)** : 26 novembre, 10 décembre, 24 décembre.

DÉCHETS RECYCLÉS : lundis des semaines **A (impaires)** : 2 décembre, 16 décembre, 30 décembre.

* **Assainissement** : Pour le bon fonctionnement du système, il est demandé aux habitants de **ne pas jeter de lingettes, huiles de cuisson, rouleaux de papier ou tout autre objet dans la cuvette**.

* **Distillation** : L'atelier de distillation est ouvert au public du Mardi **1er Octobre 2024 au Samedi 29 mars 2025 dernier délai**. Les inscriptions se font en Mairie **AU MOINS 20 JOURS avant la date prévue**.

Chiens : il est rappelé aux propriétaires de faire en sorte de ramasser leurs **déjections** lors des promenades (sacs à disposition en mairie sur simple demande). De plus, les personnes qui promènent leurs chiens à l'intérieur du village sont priées de les **tenir en laisse**.



2024

« **Nettoyons le Nature** » - 28 septembre

**Halloween -
31 octobre 2024**



2